

Identification du poste - Répertoire Des Métiers De La Fonction Publique Hospitalière (RMFPH)

Famille : *Soins*

Sous-famille : *Management des organisations des soins*

Métier : *Encadrement d'unité de soins et d'activité paramédicales*

Code Métier FPH : *05U20*

Code GESFORM GPMC : *réservé DRH*

Définition du poste

Le cadre de santé est un professionnel de santé qui assure le management et l'organisation des soins au sein d'un service hospitalier. Il participe et contribue à la mise en place et au suivi des objectifs et orientations du projet de service dans le respect du Projet d'Etablissement dans toutes ses composantes.

Il exerce ses missions en étroite collaboration avec le ou les chefs de service.

Il peut aussi assurer des missions transversales au sein de la direction des soins de l'établissement.

Missions principales

- Assurer le management de l'équipe soignante sous sa responsabilité
- Organiser l'activité de soins et des prestations associées
- Coordonner les moyens humains au sein du service de soins au regard de l'activité
- Piloter la politique qualité du service : participer à la mise en œuvre de l'évaluation de la qualité des pratiques professionnelles ainsi que de la gestion des risques
- Participer à la gestion du parcours patient au sein du service.

Activités principales

1. Management et gestion des ressources humaines

Encadrement et animation de l'équipe soignante du service

Évaluation, développement et valorisation des compétences des membres de l'équipe

Gestion du personnel non médical du service, en veillant à l'application des règles statutaires de la DRH (suivi des effectifs, gestion de l'absentéisme ...) : tableaux de service et gestion des absences du personnel

Optimisation des ressources humaines allouées

Participation au recrutement du personnel en collaboration avec le cadre de pôle

Lien entre l'équipe et la direction de l'établissement

2. Management et gestion du parcours patient du service

Déclinaison du projet d'établissement et du projet médio-soignant à travers le projet de service

Contribution à des projets spécifiques, de la conception, au pilotage jusqu'à l'évaluation

Contribution à l'atteinte des objectifs d'activité définis dans les dialogues de gestion (suivi des indicateurs d'activité, des dépenses et recettes)

Participation à la gestion et au suivi du parcours patient : Taux d'occupation de l'unité, d'hébergements, Ip-Dms, gestion des séjours des patients médicalement sortants ou/et complexes

Rédaction de rapports d'activité

3. Politique qualité et gestion des risques

Mise en œuvre de la démarche qualité au sein du service

- Conception et adaptation des procédures et protocoles
- Veille sur la qualité des transmissions orales et écrites, sur la bonne tenue du dossier de soins paramédical,
- Suivi des indicateurs qualité, suivi et analyse des événements indésirables

Coordination de l'évaluation des pratiques professionnelles, diffusion des résultats et mise en œuvre du suivi des actions d'amélioration

Veille documentaire concernant la réglementation et les parutions professionnelles : abonnement dépêches Hospimedia, lecture revues professionnelles

4. Activités spécifiques

Le cadre de santé a des missions de représentation et de communication :

- Participation aux instances du pôle : bureau de pôle, conseil de pôle, conseil de bloc...
- Participation aux réunions institutionnelles : espaces cadres, groupe de travail de la CSIRMT, ...

Travail en équipe pluridisciplinaire et en réseau

Spécificités du poste en lien avec le service Bloc opératoire et SSPI

- Rattachement au Pôle COBAPS
- Bloc pluridisciplinaire composé de 5 salles interventionnelles (orthopédie, Gynécologie, vasculaire, viscéral et endoscopie)
- Activité d'intervention programmée et urgente, travail posté de 8h à 18h et astreinte nuit et WE
- 1 SSPI et une salle de pré induction sur un plateau partagé par le Pôle Santé (CH Arcachon et clinique).
- Management d'une équipe de 18 Infirmières de Bloc opératoire, 5 aides-soignantes, 8 infirmières et 10 infirmières anesthésiste
- 1 Infirmière en charge de la gestion des DM et un superviseur/ coordinateur de bloc.

Compétences requises

Savoirs	<p><i>Connaissances approfondies en soins et pratiques soignantes</i> <i>Connaissances approfondies en communication et relations interpersonnelles</i> <i>Connaissances détaillées en management et encadrement d'équipe</i> <i>Connaissances détaillées des méthodes de gestion administrative, économique et financière</i> <i>Maîtrise des logiciels métiers : CrossWay, Via trajectoire, Chronos</i></p>
Savoir-faire (Capacité à)	<p><i>Animer et coordonner une équipe pluridisciplinaire</i> <i>Concevoir, piloter et évaluer des projets</i> <i>Décider, négocier et anticiper</i> <i>Synthétiser par écrit et à l'oral en utilisant du vocabulaire professionnel</i> <i>Planifier, organiser et coordonner les activités et les moyens d'un pôle (analyse des données d'activité et médico-économiques, optimisation des ressources)</i></p>
Savoir-être	<p><i>Sens du leadership</i> <i>Aptitude à la communication et à la pédagogie</i> <i>Capacité d'adaptation et de gestion du stress</i> <i>Empathie et écoute active</i> <i>Rigueur et sens de l'organisation</i></p>

Connaissances générales : Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte de quelques semaines maximums.

Connaissances détaillées : Connaissances détaillées, pratiques et théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un an.

Connaissances approfondies : Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4 ans.

Relations professionnelles

Liens hiérarchiques :

Cadre supérieur de santé de pôle
Directeur des soins

Liens fonctionnels :

Médecins de l'unité
Service social
Cadres de santé des autres unités
Médecins des autres unités
Collaboration avec les structures internes et externes

Références réglementaires

- *Décret n°2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n°2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière*
- *Arrêté du 11 avril 2018 portant organisation de la formation des cadres de santé*
- *Circulaire DGOS/MSIOS n°2012-347 du 25 septembre 2012 relative au pilotage des effectifs et de la masse salariale des établissements publics de santé*